

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :
MM. LE V^e B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1921
SOIXANTE-TREIZIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADEMIES
Des presses de
L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
1921

MONNAIES
AU TITRE DE DUC DE BOUILLON
DE HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE
PRINCE DE SEDAN ET DE RAUCOURT
(1594-1623)

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, fils de François III de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne et d'Eléonore de Montmorency, était le père du grand Turenne,

Il avait épousé, le 15 octobre 1591, Charlotte de la Marck, née le 5 novembre 1574, qui avait hérité tous les biens de son frère Guillaume Robert de la Marck et *spécialement ses terres et seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan, Jamets et Raucourt*. Le donateur avait spécifié que François de Bouillon, duc de Montpensier, son oncle maternel, succéderait à Charlotte de la Marck, si cette dernière venait à mourir sans laisser de postérité. Ce fut le roi de France Henri IV qui valut à Henri de la Tour cette magnifique alliance. Le roi se rendit même à Sedan pour assister au mariage. Le soir de la cérémonie, Henri de la Tour partit avec un corps de soldats qu'il avait réuni, se rendit maître de la ville de Stenay et vint annoncer au roi cette grande nouvelle à son lever. Henri IV, enchanté de cet heureux événement, monta à cheval, se mit à la tête de ses troupes et alla faire le siège de Rouen.

Charlotte de la Marck apporta donc en dot à son époux les souverainetés de Sedan et de Raucourt ainsi que ses *droits* sur le duché de Bouillon.

Henri de la Tour obtint le bâton de maréchal de France le 9 mars 1592 et fut appelé dès lors le maréchal duc de Bouillon.

Il défit, le 14 octobre 1593, près de Beaumont en Argonne, le duc de Lorraine et fut légèrement blessé dans cette affaire. Il s'empara ensuite de Dun-sur-Meuse, se trouva au siège de Laon en 1594 et se rendit maître d'Yvoy et d'autres places.

Henri de la Tour perdit, le 15 mai 1594, sa femme Charlotte de la Marck, décédée sans enfants. Elle avait laissé à son époux, par testament du 11 avril précédent, les terres souveraines de Bouillon, de Sedan, de Raucourt et autres qu'elle possédait au pays de droit écrit, donnant toutes celles qu'elle avait en France au comte de Maulevrier, son oncle. Cette donation souleva de grandes difficultés du côté du duc de Montpensier et du dit comté de Maulevrier. Henri de la Tour transigea, le 24 octobre 1594, avec le premier moyennant l'abandon de terres provenant de son patrimoine en Auvergne. Quant au comte de Maulevrier, il renonça, le 25 août 1601, contre une pension de 50,000 livres que lui constitua Henri de la Tour, à tous ses droits sur le duché de Bouillon et les souverainetés de Sedan et de Raucourt. Henri IV était intervenu dans ces deux transactions abandonnant même toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur Bouillon.

Henri de la Tour ne se montra guère reconnaissant envers Henri IV de toute la faveur dont il avait été l'objet de la part de ce monarque. Il fut violemment soupçonné d'avoir trempé, en 1602, dans la conspiration du maréchal de Biron et d'avoir excité des troubles dans le royaume. Henri IV eut avec lui, à ce sujet, des explications très vives à Blois et à Poitiers et fut confirmé dans ses soupçons par le peu de respect et de soumission que Henri de la Tour lui montra alors. Ce dernier se rendit peu après dans le Limousin, foyer des conspirations de cette époque. Ce voyage acheva d'irriter le roi de France qui, néanmoins, voulut bien encore faire inviter notre Henri à la cour, lui témoignant, malgré tout, une très grande bienveillance. Le maréchal-duc porta alors sa cause devant la chambre de Castres, tribunal établi pour les protestants, mais absolument incompetent dans l'affaire en question. Ne se croyant plus en sûreté en France à la suite de ces incidents, Henri de la Tour prit la fuite au commencement de l'année 1603, se retira d'abord à Genève. Il passa de là à la cour de l'électeur palatin Frédéric IV, sous prétexte de rendre visite à l'électrice, sa belle-sœur, qu'il n'avait jamais vue. Frédéric écrivit au roi en sa faveur. Henri IV répondit qu'il était prêt à oublier le passé si le maréchal se rendait à sa cour, dans le délai de deux mois, pour répondre aux accusations de ses ennemis, ajoutant que personne plus que lui n'était disposé à défendre son innocence

contre leurs calomnies. Le duc n'obéit point à ces ordres et continua de résider à Heidelberg pendant trois ans environ au cours desquels l'électeur et les autres princes protestants d'Allemagne, de concert avec ses parents et ses amis de France, ne cessèrent de travailler à sa réconciliation avec le roi. Henri IV, qui n'attendait que sa soumission pour lui pardonner, obtint enfin ce qu'il désirait et qu'il était en droit d'attendre. Le duc vint finalement le trouver le 6 avril 1606. Il se jeta à ses pieds, lui remit la principauté de Sedan que le roi lui rendit au bout d'un mois.

Depuis cette réconciliation, Henri IV, craignant toujours le mauvais usage que pouvait faire le maréchal de ses talents peu ordinaires, eut toujours le plus grand soin de le surveiller de près.

Henri de la Tour, après la mort du roi, mit tout en œuvre pour se rendre nécessaire à la régente, ce qui rendit cette dernière méfiante à son égard. Les emplois qu'on lui donna alors ne semblent pas avoir satisfait son ambition. Il forma un parti de mécontents, prétextant le mauvais gouvernement de l'Etat et fut l'ennemi du maréchal d'Ancre dont il finit par ruiner la grande puissance. Le bouleversement survenu dans le ministère n'ayant point favorisé ses espérances, il se tourna du côté de la reine-mère arrêtée à Blois et lui persuada de se servir du duc d'Epèrnon pour sortir de captivité. Il avait encore bien d'autres projets en vue lorsqu'il contracta à Sedan une maladie qui l'emporta, le 25 mars 1625, à l'âge de soixante-sept ans et demi.

Henri de la Tour avait épousé, après la mort de Charlotte de la Marck, sa première femme, Isabelle de Nassau, fille puînée de Guillaume, prince d'Orange, morte en 1642. Il en eut Frédéric-Maurice, son successeur, Henri, dit le vicomte de Turenne, le héros de son siècle, Marie, femme de Henri de la Trémouille, duc de Thouars, et d'autres enfants encore (1).

Faustin Poey d'Avant, dans son grand ouvrage: *Monnaies*

(1) Ces notes biographiques ont été extraites de la notice sur Charlotte de la Marck et Henri de la Tour donnée p. 309 du tome XII, 2^e série, de *l'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments depuis la naissance de Notre-Seigneur*. Paris, 1818.

féodales de France, a fait connaître de nombreuses monnaies au nom seul de Henri de la Tour aux titres de duc de Bouillon, de prince de Sedan et de Raucourt. Nous possédons, dans nos cartons, plusieurs pièces qui ont échappé aux investigations du savant français. Les unes sont des variétés très importantes de monnaies figurées sur ses planches, d'autres nous permettent de rectifier des descriptions inexactes ainsi que des figurations fautives. Une dernière enfin a été décrite dans le texte mais non représentée sur les planches.

Nous suivrons dans nos descriptions l'ordre des numéros des planches de Poey d'Avant.

1. *Droit*. Aigle éployée à une tête, ayant en cœur un écusson chargé d'un porc sous un arbre (1); au-dessous de l'aigle. XXX—1613 en deux parties.

Légende. ❁ HENRICVS · DE · LA · TOUR · DUX · BULLIONÆVS

Revers. Écusson couronné, très orné, écartelé aux 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lis d'or, à une tour d'argent maçonnée de sable surmontée d'une fleur de lis plus grande de (?) brochant sur le tout (*de la Tour*), aux 2 et 3, cotivé d'or et de gueules (*Turenne*). Sur le tout, d'or à un gonfanon de gueules, frangé de sinople (*Auvergne*). La couronne va jusqu'au bord de la pièce et sépare donc le commencement de la légende de la fin.

Légende. SVPREMVS · PRINCEPS · SEDANENSIS

Argent.

Poids: 19^{gr}701.

Notre collection. Pl. I, 1.

Ce grand écu ou thaler comme l'appelle Poey d'Avant,

(1) Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, identifier l'écu au porc de l'aigle éployée du droit. Nous nous demandons s'il n'aurait pas été employé en souvenir de la famille de la Marck dont deux membres se sont fait connaître l'un sous le nom de sanglier des Ardennes, l'autre sous celui de grand sanglier des Ardennes. Charlotte de la Marck, qui avait laissé à son époux sa riche succession, descendait de Robert II de la Marck dit le grand sanglier des Ardennes, décédé en 1536. Nous ajouterons à l'appui de cette hypothèse que plusieurs monnaies liégeoises d'Everard de la Marck, protecteur (1488-1489), portent un sanglier soit au commencement de la légende, soit au-dessus de l'écu du droit. (*Numismatique de la principauté de Liège* par le Baron J. DE CHESTRET de HANEFFE, n^{os} 379, 380, 381, 382, 384 de la pl. XXII.)

